



Communication aux prestataires du domaine de la Formation des adultes

En cohérence avec le renforcement des mesures sanitaires proposé par le Gouvernement au niveau national, les cours en présentiel seront suspendus du 4 au 10 janvier 2021 dans tous les établissements de formation à l'intention d'apprenants adultes, publics et privés. Pendant cette semaine, les apprenants bénéficieront, dans la mesure du possible, d'un enseignement à distance par le biais des nouvelles technologies de communication.

Pendant ladite semaine, une éventuelle évaluation peut être administrée en distanciel.

Il revient aux prestataires des cours de déterminer le moyen de communication adapté pour que les formateurs restent en contact avec leurs apprenants. De même, à partir du 4 janvier 2021, les prestataires seront joignables par les moyens de communication usuels. Ils en informeront les apprenants avant le 30 décembre 2020.

La reprise des cours respectivement en présentiel ou en alternance (*blended learning*) est en principe prévue pour le 11 janvier 2021.